





6.3.24. Hameau « Apcher »

6.3.24.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Apcher » est constitué d'une cinquantaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Agricole	A	8
Grange / garage	G	16
Habitation inhabité	I	3
Habitation principale	P	10
Habitation secondaire	S	12
Total		49

Voir plan page suivante

Le nombre d'habitant permanent est de 23 EH et la population totale saisonnière estimée arrondi à 53 EH.

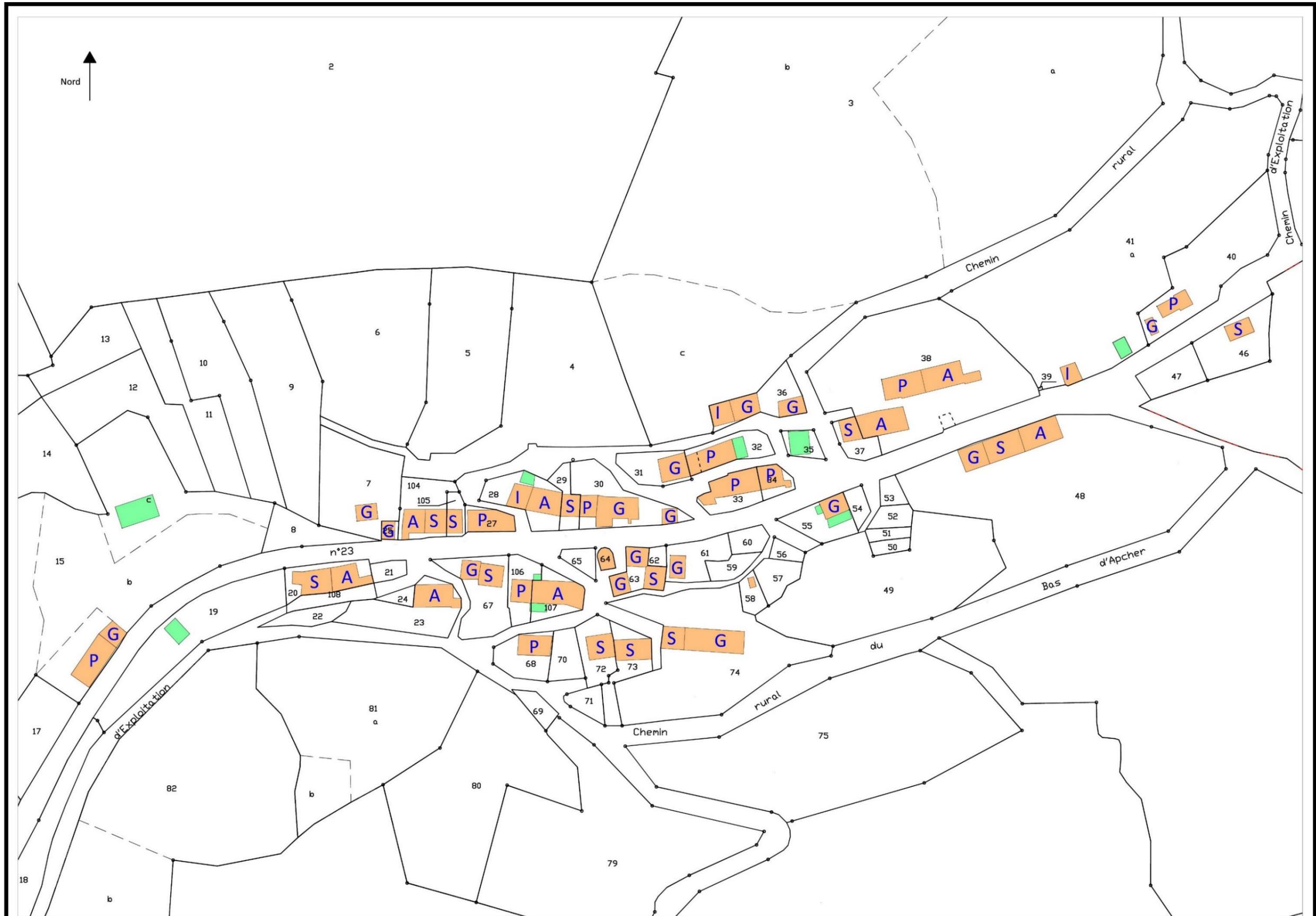
Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.

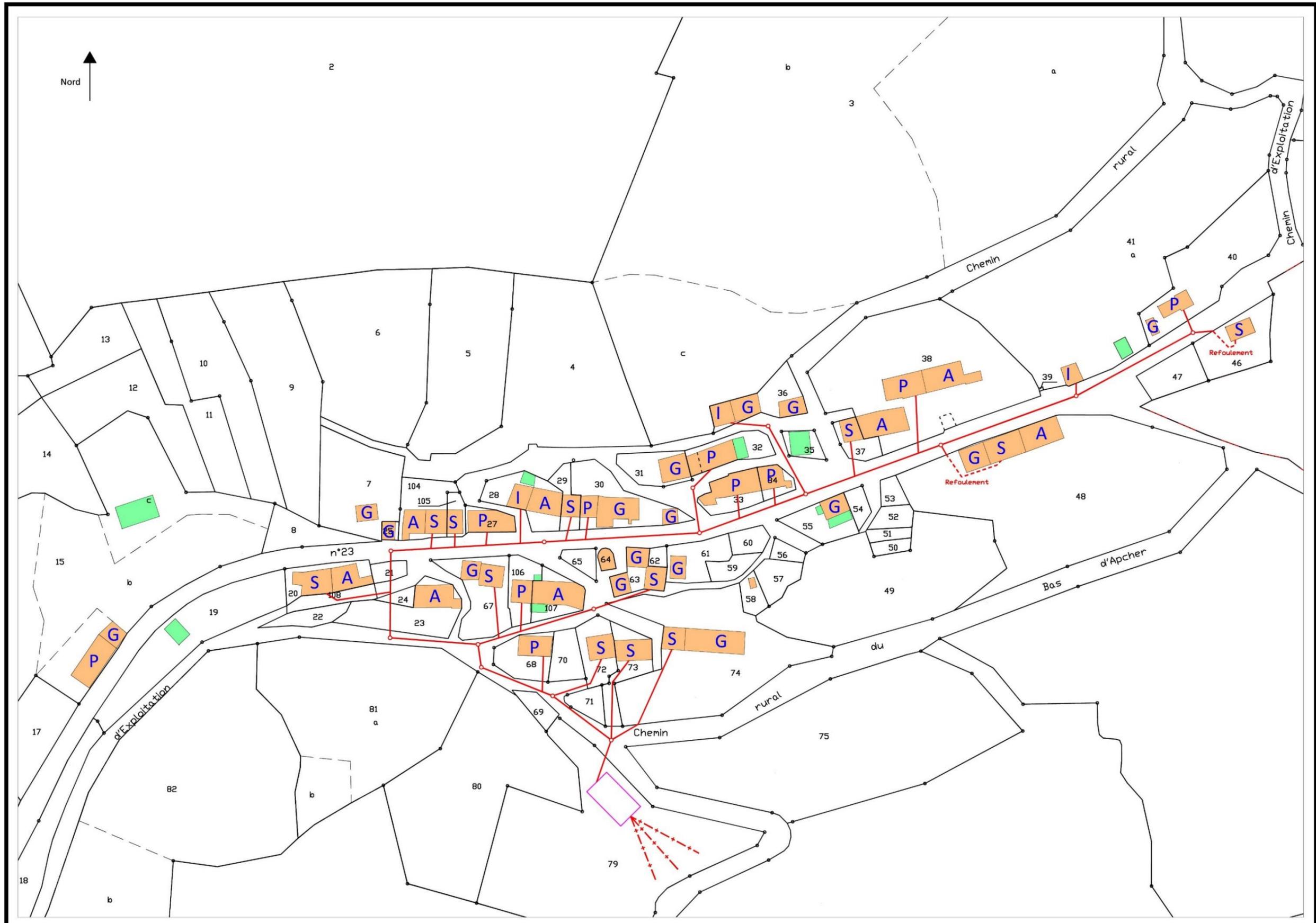
6.3.24.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : création d'un réseau le long de la départementale depuis les parcelles n°40-46 et cela jusqu'au droit de la parcelle n°21. Ce réseau plongera ensuite sous la départementale jusqu'à la parcelle n°79 où se trouvera la station. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation. Certains branchements nécessiteront la mise en place de pompe de refoulement en domaine privé. Seule l'habitation présente en aval (parcelle n°15) restera en ANC.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°79 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 60 EH

Voir plan page suivante

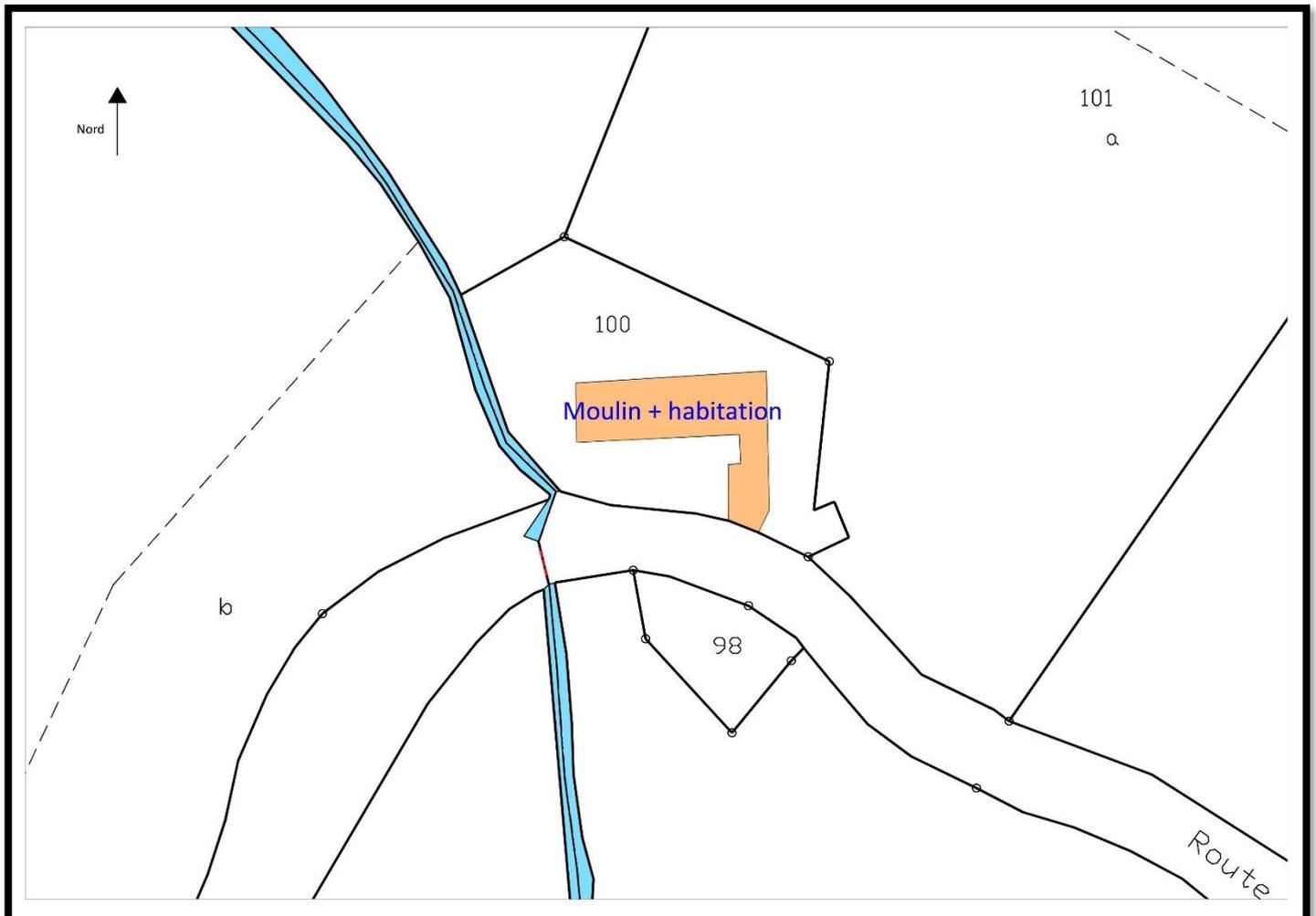




6.3.25. Hameau « Cascade d'Apcher »

6.3.25.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Cascade d'Apcher » est constitué par un moulin. Comprenant une habitation.



Les propriétaires étaient absents lors de la visite, la présence d'un ANC reste donc inconnue.

6.3.25.2. Assainissement envisageable

L'habitation possède assez de terrain pour mettre en place un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.26. Hameau «Vins Bas »

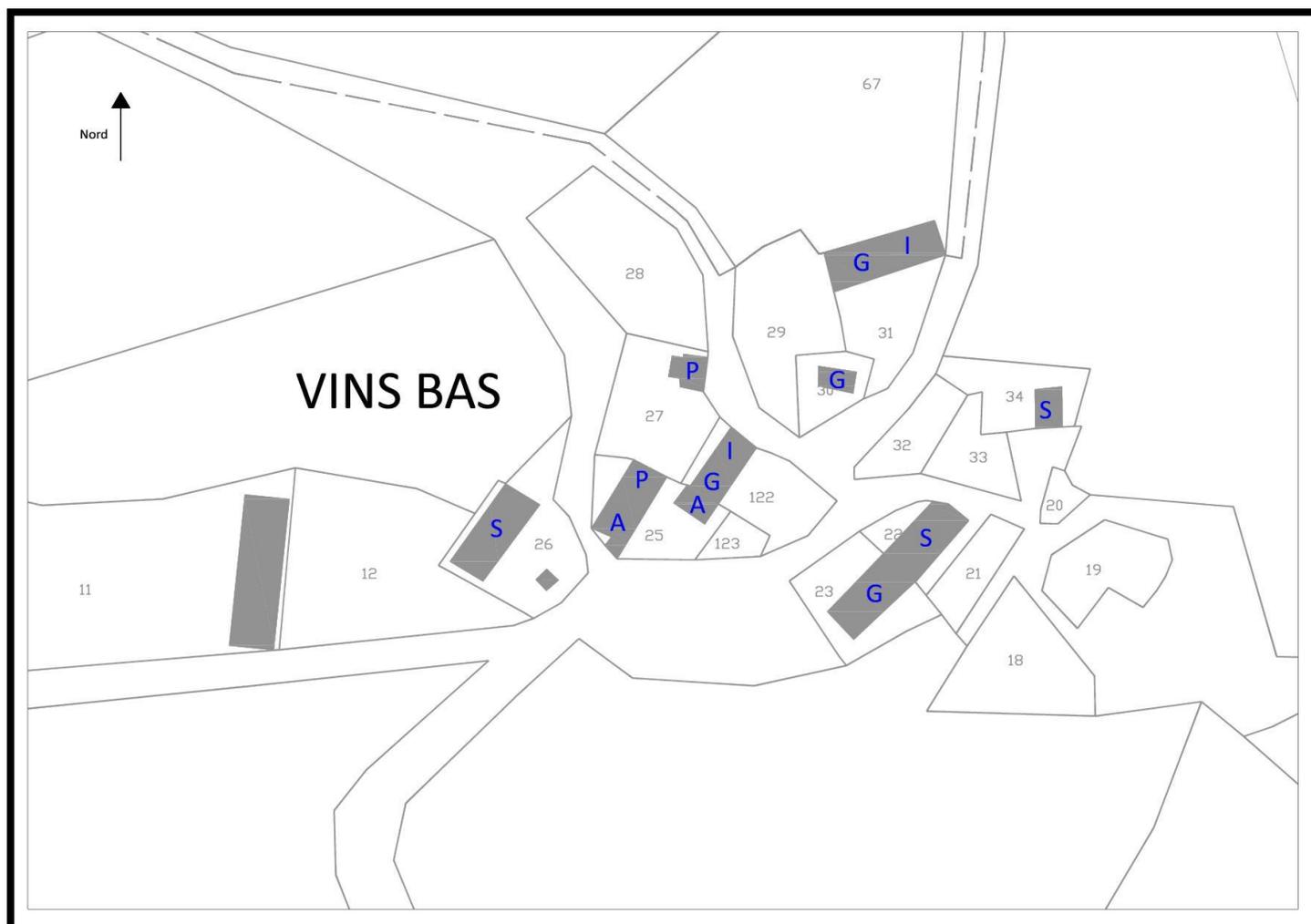
6.3.26.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Vins Bas » est constitué d'une dizaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Bâtiment agricole	A	2
Grange / garage	G	4
Habitation principale	P	2
Habitation secondaire	S	3
Habitation inhabité	I	2
Total		13

La population totale permanente est de 3 EH et la population totale saisonnière estimée arrondi à 11 EH (3 permanent + 2.5 EH/hab.).

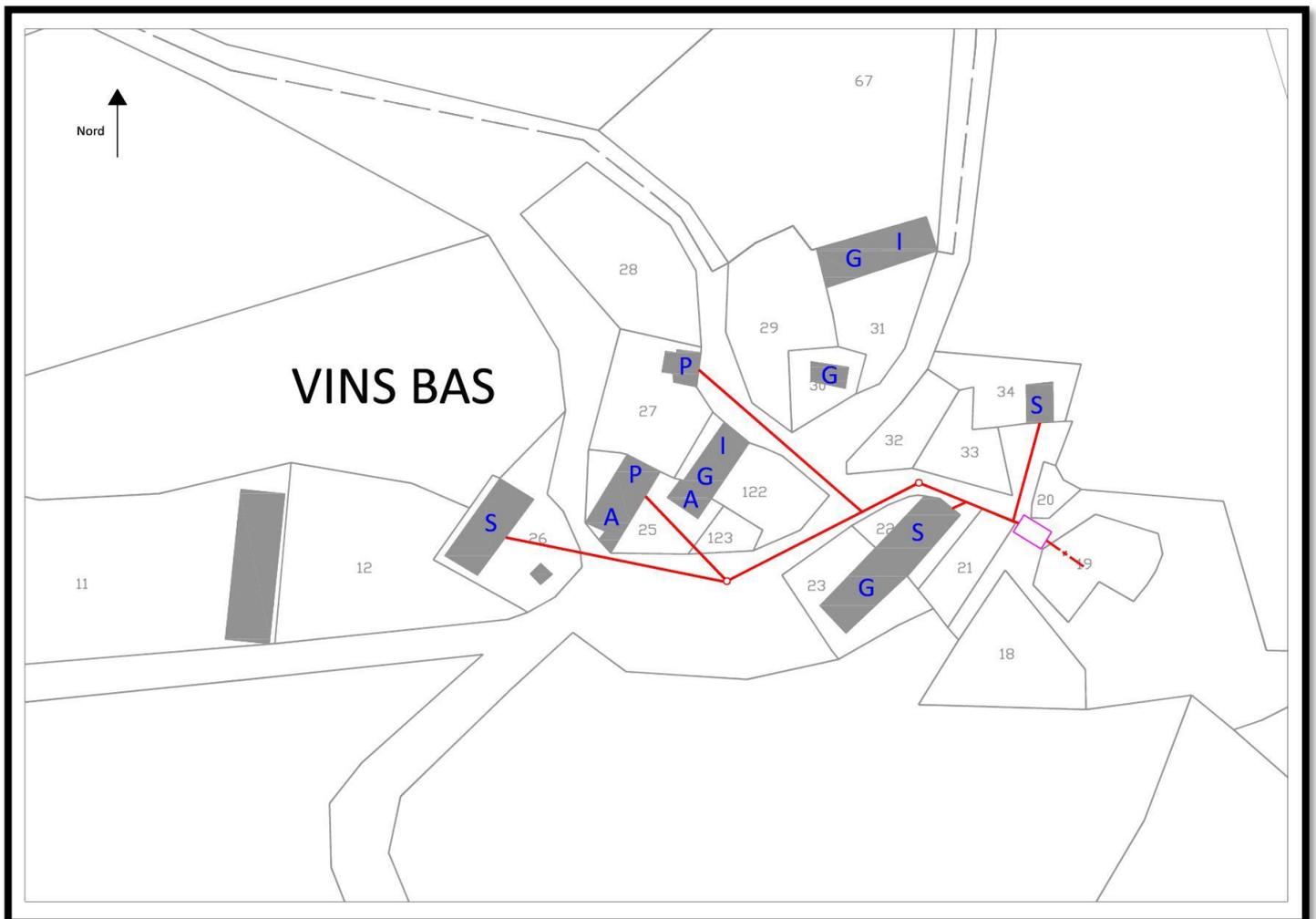
Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.



6.3.26.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : création d'un réseau depuis la parcelle n°25 et cela jusqu'en aval de la parcelle n°21. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- Station : mise en place d'une station en aval de la parcelle n°21 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 12 EH.



6.3.27. Hameau « Vins Mege »

6.3.27.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Vins Mege » est constitué de deux habitations (1 P et 1 S) avec dépendances (G) et d'un bâtiment agricole (A).



La population totale permanente est de 2 EH et la population total saisonnière estimée à 5 EH.

Les ANC sont sous forme de fosse toutes eaux avec infiltration en sortie.

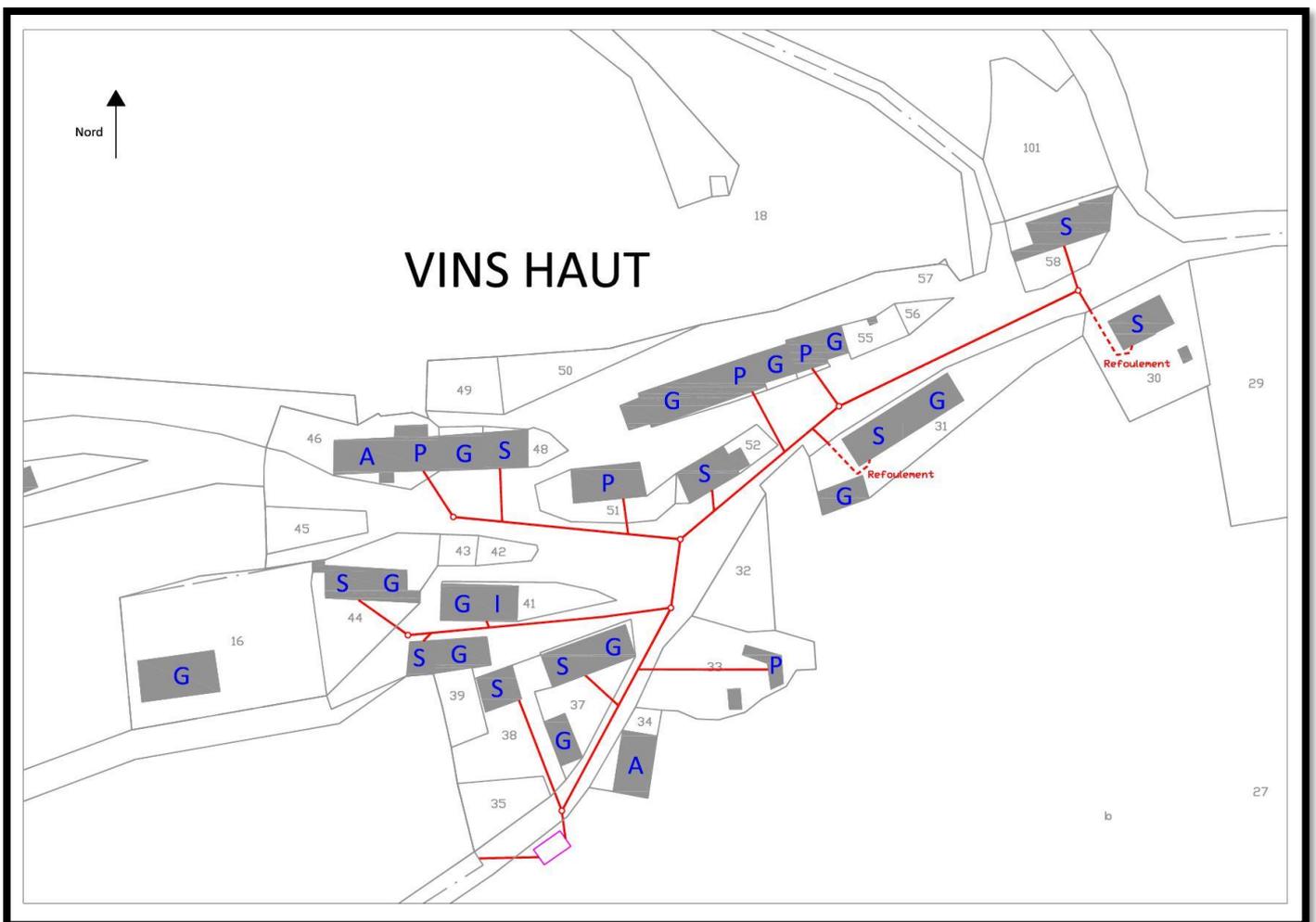
6.3.27.2. Assainissement envisageable

La mise en place d'un assainissement collectif semble peu propice car l'ensemble des habitations possède assez de terrain pour implanter un ANC. Un contrôle du SPANC devra être réalisé pour connaître la nature des travaux à réaliser.

6.3.28.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : création d'un réseau depuis les parcelles n°58-30 et cela jusqu'en aval de la parcelle n°34. Deux antennes seront créées pour récupérer les habitations de la partie Ouest du hameau. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation. Certains branchements nécessiteront la mise en place de pompe de refoulement en domaine privé.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°27 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 35 EH



6.3.29. Hameau « La Vazèze »

6.3.29.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « La Vazèze » est constitué d'une dizaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Bâtiment agricole	A	2
Gîte	G	3
Habitation secondaire	S	3
Habitation inhabité	I	2
Total		10



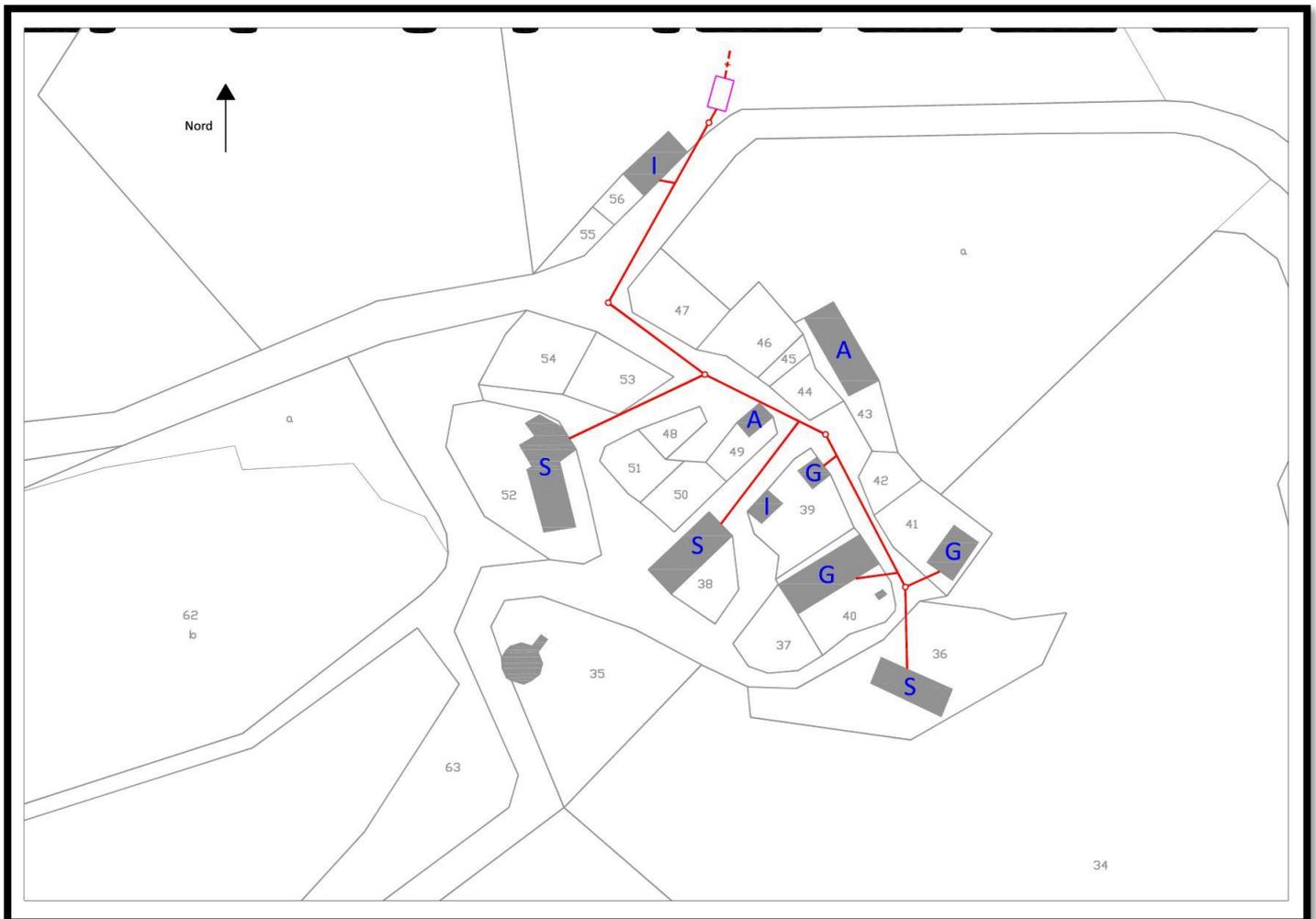
Le nombre d'habitant n'a pu être déterminé. Celui-ci va être estimé en prenant 2.5 EH/logement. La population totale permanente est estimée à 0 EH et la population totale saisonnière est estimée à 20 EH (2.5 x 8).

Les systèmes d'ANC ne sont pas connus.

6.3.29.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- Réseaux : création d'un réseau depuis la parcelle n°36 et cela jusqu'en aval de la parcelle n°56. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation.
- Station : mise en place d'une station dans la parcelle n°57 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 20 EH

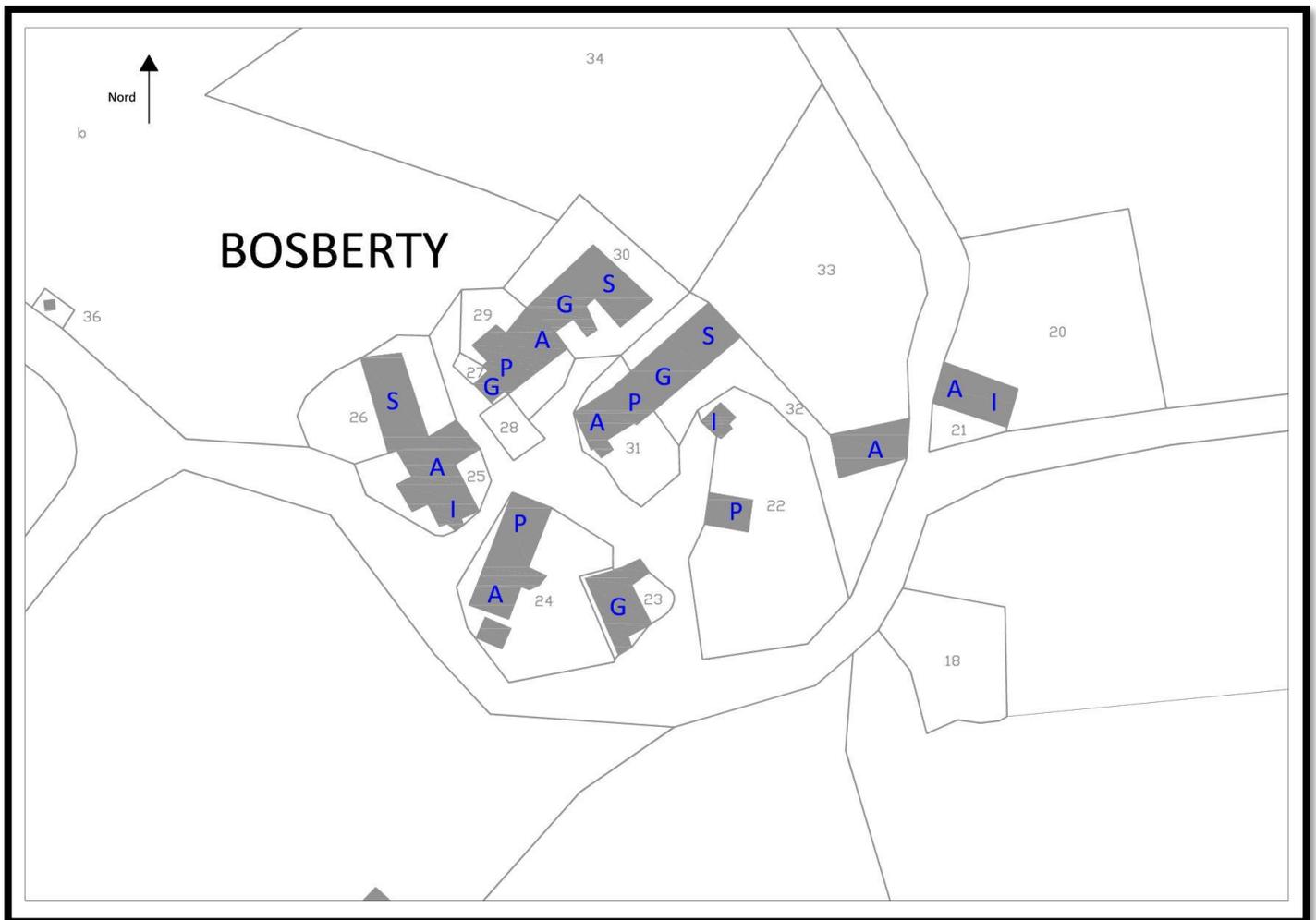


6.3.30. Hameau « Bostberty »

6.3.30.1. Etat des lieux de l'existant

Le hameau « Bostberty » est constitué d'une vingtaine de constructions qui se répartissent comme suit :

Type de bâtiment	Abréviation	Nombre
Bâtiment agricole	A	6
Grange / garage	G	4
Habitation principale	P	4
Habitation secondaire	S	3
Habitation inhabité	I	3
Total		20



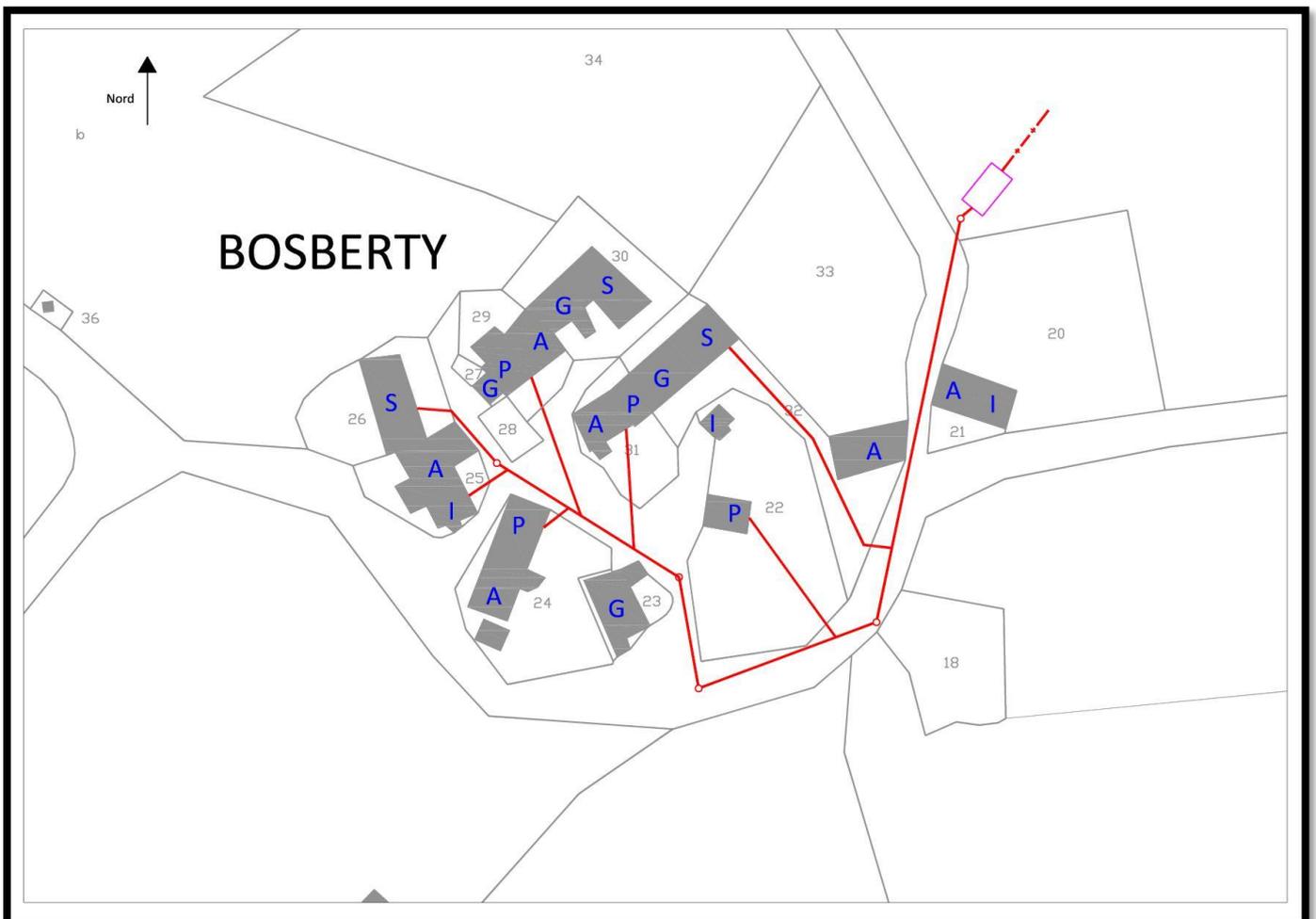
Le nombre d'habitant permanent est de 7 EH. La population totale saisonnière est estimée à 15 EH.

Les habitations principales ne possèdent pas d'ANC ou uniquement une fosse toutes eaux.

6.3.30.2. Assainissement envisageable

Le système d'assainissement envisagé serait :

- **Réseaux** : création d'un réseau depuis la parcelle n°26 et cela jusqu'à la parcelle n°71. Une antenne sera créée pour récupérer les habitations de la partie Nord-Ouest du hameau. Des branchements seront mis en limite de propriété pour chaque habitation. L'habitation inhabitée de la parcelle n°20 restera en ANC.
- **Station** : mise en place d'une station dans la parcelle n°71 avec infiltration des eaux en sortie. La station aura une capacité de 15 EH



6.3.31. Synthèse des hameaux

Le tableau ci-après reprend hameau par hameau le nombre d'équivalent habitant (permanent et saisonnier), la possibilité ou non de réaliser un assainissement collectif, le nombre de branchements créés, le coût estimé des travaux et le ratio du coût par branchement.

Zonage assainissement
Révision n°1 – ANZAT LE LUGUET

Hameau	HAB PRIN	HAB SEC	EH permanent	EH saisonnier	Assainissement envisageable	Nombre branchements	COUT GLOBAL	COUT PAR BR
Parrot	3	3	4	72	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 72 EH	10	180000	18000
Le Buffier	1	1	1	4	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 10 EH	4	20000	5000
Artoux	5	3	10	18	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 20 EH	7	60000	8571
Drelayre	1		5	5	Reste en ANC			
Vieille Besse	1		5	5	Reste en ANC			
Les Orthes	0	1	5	5	Créer ANC en cas de rénovation			
Prassinnet	2	3	4	13	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 15 EH	6	70000	11667
Moulin Neuf	1		5	5	Reste en ANC			
Miserat	0	2	0	30	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 30 EH	3	20000	6667
Reyrol	1	7	5	22	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 10 et 15 EH	7	65000	9286
Auzolle	1		3	3	Reste en ANC			
La Brugère	1		2	2	Reste en ANC			
La Freidière	2		2	2	Reste en ANC			
La Barre	1	1	2	2	Reste en ANC			
Besse	4	2	11	30	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 20 EH	8	90000	11250
La Rochette	1	1	2	5	Reste en ANC			
Le Bourg - Anzat					Déjà assaini			
La Combe	2	3	4	12	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 12 EH	5	40000	8000
Le Maset	3	1	8	10	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 15 EH	5	37000	7400
La Boriette	1		5	5	Reste en ANC			
Lastaues	2	1	4	7	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 7 EH	3	32000	10667
La Sagne	1	2	3	8	Reste en ANC			
Saroil	8	6	20	35	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 45 EH	17	190000	11176
Apcher	10	12	23	53	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 60 EH	24	190000	7917
Cascade apcher	1		5	5	Reste en ANC			
Vins bas	2	3	3	11	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 12 EH	2	23000	11500
Vins Mege	1	1	2	5	Reste en ANC			
Vins Haut	8	6	13	35	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 35 EH	15	115000	7667
La Vazèze	0	3	0	20	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 20 EH	7	56000	8000
Bostberty	3	3	7	15	Reste en ANC ou passage en collectif avec STEP de 15 EH	9	77000	8556

7. Conclusion

Nous pouvons voir que pour l'ensemble des villages où l'assainissement collectif est possible, le coût par branchement oscille entre 5 000 € et 11 670 € (hors Parrot car le centre vacance fausse le ratio).

Ces coûts peuvent paraître assez élevés par rapport à la mise en place d'assainissement non collectif (environ 8 000 € par branchement), mais ceci est dû à :

- Présence de rocher à faible profondeur
- Topologie des villages